

# L'ENTRÉE DANS LA PROFESSION D'AVOCAT

---

**AUTEURS:** Jacqueline IGERSHEIM, Laurent HINCKER, Juan MATAS

**INSTITUT:** Université Marc BLOCH  
Faculté des sciences sociales, pratiques sociales et développement

**DATE:** Janvier 1999

**PUBLICATION:** Ronéo. 198 pages + annexes

---

Face aux nombreuses évolutions du domaine juridique et du domaine social, la profession d'avocat est aujourd'hui en pleine mutation. Si les regroupements successifs de professions différentes sous la dénomination générique d'avocats répondent certes à des besoins et au souci d'accompagner les transformations de leurs champs d'intervention, ils présentent néanmoins le risque de brouiller l'image professionnelle. Réunir dès leur formation des professionnels aux itinéraires et aux préoccupations assez éloignés les uns des autres n'est pas une tâche facile.

Parmi les questions qui se posent de façon récurrente, figure en bonne place celle de la saturation du marché juridique, produit de l'arrivée d'un nombre croissant de jeunes avocats sur celui-ci sans que la demande ne suive une évolution de la même importance. Cette question est liée à la nature du mode de recrutement (examen ou concours?) dont certains remettent en question la validité à l'heure où l'accroissement des effectifs à l'université tend à rendre caduques les schémas traditionnels.

C'est pour mieux comprendre le sens de ces mutations et la façon dont les individus les intériorisent, et en nous centrant sur les modes de recrutement, de formation et d'apprentissage pratique des jeunes avocats que nous avons conduit la recherche dont les résultats sont retracés dans ce rapport, dans le cadre de l'appel d'offre du ministère de la Justice portant sur l' "entrée dans la profession d'avocat".

Notre démarche a consisté à nous intéresser dans un premier temps au processus en amont (des études en droit jusqu'au CAPA) afin de restituer les pratiques et de comprendre les représentations des acteurs (étudiants, universitaires, magistrats, avocats). Munis de cette connaissance, nous avons entrepris dans un deuxième temps l'étude de l'apprentissage au sein des cabinets, afin de percevoir l'adéquation entre les formations théorique et pratique, telles qu'elles apparaissent au yeux des principaux concernés (les avocats stagiaires et les maîtres de stage notamment). Par ailleurs, nous avons tenté de mettre en lumière les perceptions des uns et des autres concernant les mutations du champ professionnel et la délimitation du juridique et du judiciaire.

Nous avons consacré un volet de notre étude (et ce, pour chacune des deux parties) à l'analyse du modèle allemand d'entrée dans la profession. Celui-ci n'apparaît pas davantage que le français à l'abri de critiques et d'interrogations et actuellement, un processus de réforme s'est mis en marche. Il apparaît pertinent d'examiner les convergences des deux modèles à l'heure où un marché juridique européen se met en place et où il en découle la nécessité d'harmoniser la formation des futurs avocats.

Les choix méthodologiques qui ont été les nôtres découlent en partie de nos présupposés théoriques et en partie également des possibilités matérielles qui s'imposaient à nous. L'option retenue combine une approche quantitative basée sur l'exploitation des données dis-

ponibles et sur des enquêtes auprès de publics particuliers (étudiants de l'I.E.J., élèves avocats, avocats de moins de six ans d'exercice) et une approche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs menés auprès de professionnels (universitaires, magistrats, avocats). La lecture d'ouvrages, rapports et autres articles a pu compléter notre connaissance du champ et approfondir la réflexion théorique du groupe.

Au terme de notre étude sur l'entrée dans la profession d'avocat, nous pouvons présenter un certain nombre d'observations en reprenant les deux grandes orientations proposées au début de cette étude, la formation de l'avocat et l'apprentissage au sein des cabinets

De manière synthétique, nous pouvons proposer une description plus fine de l'entrée dans la profession d'avocat en sept étapes :

1. La préparation de l'examen d'entrée au CRFPA au sein de l'Université
2. La réussite à l'examen d'entrée
3. L'année de cours et de stages au sein du CRFPA
4. La réussite au CAPA
5. La recherche d'un stage
6. Le stage de deux ans
7. La collaboration

On peut aussi souligner qu'au cours de ce cheminement de plusieurs années, l'impétrant connaît successivement quatre statuts

Étudiant en Droit

Elève avocat

Avocat stagiaire

Avocat inscrit au grand tableau

Cette entrée dans la profession d'avocat se fait donc par un glissement progressif de l'université au monde professionnel, les deux étapes considérées comme les plus difficiles par les impétrants étant celle de l'entrée au CRFPA et celle de la recherche du stage de deux ans après obtention du CAPA. Ces sept étapes sont appréciées de manière sensiblement différente par les acteurs que nous avons interrogés au cours de nos enquêtes.

L'examen d'entrée au CRFPA ne donne pas lieu à de véritables critiques quant à ses modalités. Toutefois, certains débats restent ouverts sur plusieurs points liés à l'organisation des épreuves elles-mêmes (épreuves pratiques et dispenses). Par contre, l'année de formation au sein du CRFPA est jugée très sévèrement par la grande majorité des personnes interrogées. Cette année d'enseignement à la fois théorique et pratique est sanctionnée par un diplôme, le CAPA, reconnaissant à son titulaire l'aptitude en théorie à exercer la profession d'avocat de plein exercice.

Mais cette image que donnent les textes en vigueur d'une formation de douze mois censée former des avocats capables d'exercer immédiatement et pleinement ne résiste pas à l'examen de la réalité de l'entrée dans la profession.

## **I- La formation**

Par formation de l'avocat, on entend ici de l'ensemble des étapes qui conduisent l'étudiant en maîtrise de Droit à l'obtention du CAPA. Cette enquête nous a permis de préciser le passé universitaire des élèves avocats ainsi que le contenu des enseignements dispensés par le CRFPA, situation à laquelle nous avons confronté le cursus allemand pour devenir avocat.

### **A- La formation universitaire**

L'étude que nous avons effectuée à partir des chiffres fournis par l'Université

Robert Schuman de Strasbourg et le CRFPA d'Alsace pour les années 1990 à 1996 nous amènent à formuler certaines observations.

Tout d'abord, l'explosion des effectifs des universités de Droit se retrouve bien sûr dans les statistiques strasbourgeoises. Cette augmentation des effectifs entraîne inéluctablement une autre: celle des inscriptions à l'examen d'entrée au CRFPA. Le nombre des étudiants reçus à cet examen étant quant à lui relativement stable (entre 40 et 50 de 1990 à 1996), le taux de réussite est passé pendant cette période de un sur trois à un sur cinq.

Parmi les étudiants à l'Institut d'Études Judiciaires de Strasbourg, plus d'un tiers est titulaire d'un diplôme de troisième cycle (DESS, DEA, DJCE). Ces étudiants avouent deux motivations principales à leur inscription dans cette année de troisième cycle: l'obtention d'un diplôme de troisième cycle bien sûr, mais aussi la pré spécialisation professionnelle. Les élèves avocats, dont soixante pour cent ont un diplôme de troisième cycle, ont les deux mêmes motivations principales.

Cette constatation, ainsi que les commentaires qu'en ont fait les différents acteurs, nous invitent à penser que la distinction traditionnelle entre DEA et DESS qui voudrait que seuls les seconds aient une finalité professionnelle est sans doute à relativiser.

### **B- L'examen d'entrée au CRFPA**

Comme nous venons de le préciser, l'augmentation du nombre des candidats depuis 1990 a fait baisser de manière manifeste le taux de réussite à l'examen d'entrée au CRFPA. Cette réalité statistique incite les étudiants inscrits à l'IEJ à considérer cette épreuve bien plus comme un concours que comme un examen. Ce sentiment est renforcé par les échos qu'ils perçoivent de certains projets de réforme mis au débat à l'échelle nationale.

Pourtant, sur le fond, l'examen d'entrée tel qu'il existe aujourd'hui satisfait l'ensemble des acteurs que nous avons interrogé, même si certaines questions sont soulevées (modalités des écrits techniques, coefficient de l'épreuve de langue, justification des dispenses).

Cette satisfaction globale ne doit pas faire oublier certaines critiques que l'on peut qualifier de "catégorielles". Ainsi, les professionnels et certains étudiants trouvent cet examen un peu trop théorique alors que les étudiants se disent déstabilisés par l'exercice de la note de synthèse pour lequel l'Université ne les prépare pas.

En ce qui concerne la préparation dispensée par l'IEJ, le sentiment des étudiants est plutôt favorable. Ils jugent cette préparation de bonne qualité tant au niveau du contenu que de la méthode, même s'ils regrettent de ne pas avoir plus d'heures de cours.

En ce qui concerne les grands axes d'une éventuelle réforme de cet examen, nous avons interrogé les différents acteurs en présence sur trois points.

Une majorité se détache en faveur d'un maintien de l'organisation de cet examen sous la houlette de l'Université même si le sujet semble faire plus débat parmi les avocats que parmi les autres acteurs.

Les avis semblent plus partagés lorsque l'on parle de l'éventualité de mettre en place un examen national. Les magistrats, issus eux-mêmes d'une école nationale, y sont favorables ainsi que certains avocats, les universitaires et les étudiants sont d'un autre avis.

Les avis sont tout aussi partagés quant à l'instauration d'un *numerus clausus* à l'entrée de la profession, le principal argument s'y opposant étant l'impossibilité de déterminer rationnellement les critères permettant sa fixation. L'exemple de la fixation du *numerus clausus* en médecine peut être étudié avec profit même s'il nécessite une réflexion d'ensemble visant à déterminer avec précision les besoins de la population française en avocats.

### **C- L'année de formation dispensée par le CRFPA**

Notre étude sur le CRFPA a porté essentiellement sur quatre points: l'organisation administrative de la formation, la formation au sein du centre, le budget au plan national et local et le CAPA.

Le programme de formation du CRFPA met en œuvre les principes dégagés par le CNB. La formation de base à Strasbourg comprend un supplément de vingt heures consacré aux langues étrangères. Cette formation doit tenir compte aussi bien des exigences du CNB pour une formation globale que de celles de certains professionnels qui souhaitent une spécialisation des élèves avocats.

A Strasbourg, la formation fait appel à une équipe pluridisciplinaire comprenant tant des universitaires que des praticiens: avocats, magistrats, certains professionnels pour des sujets pointus, médecin légiste, psychologues, au travers de dossiers pédagogiques mis au point à la suite de concertations au sein de l'équipe pédagogique permettant d'insister sur l'aspect pratique dans toutes les matières abordées. Les interventions en binômes, mettant en présence deux intervenants d'horizons différents sur un même sujet et permettant des regards croisés sur une question, ont du être en partie abandonnées pour des raisons budgétaires.

A ces cours dans les locaux du CRFPA s'ajoutent des périodes de stage en cabinet qui sont conçues pour permettre à l'élève avocat de négocier son passage de l'enseignement universitaire à la pratique professionnelle en garantissant un contact permanent entre les professionnels et les jeunes en formation.

Cette liaison indispensable entre l'enseignement théorique et les stages est l'un des trois objectifs que s'est fixés le Centre, les deux autres étant: l'apprentissage d'une pratique professionnelle dans sa diversité par une pédagogie active faisant appel à une dynamique de groupe et l'apprentissage d'un métier par la transmission des ressorts essentiels d'une profession polyvalente aux multiples facettes et aux activités variées.

Les élèves ont une vision assez positive de l'enseignement dispensé par le Centre, même s'ils le trouvent trop théorique. Ils apprécient tout particulièrement les enseignements dispensés sous forme de binômes. Ils sont par contre partagés sur la nécessité d'une spécialisation plus poussée de certains enseignements.

Les effectifs des élèves du CRFPA ont été multipliés par 2.5 depuis 1981 (date de sa création). Depuis cette date on note aussi une féminisation constante des effectifs ainsi qu'une forte augmentation du nombre des auditeurs libres depuis 1991. Les principaux éléments présents dans les discours des différents intervenants à cette formation sont essentiellement ceux liés au sureffectif et aux problèmes de financement de la formation.

#### **D- Le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat**

Tous les acteurs s'accordent à trouver le programme de cet examen final très lourd. Les échecs au CAPA sont pratiquement inexistant, la sélection se faisant à l'entrée au Centre. La plupart des échecs proviennent des doctorants.

#### **E- La formation en Allemagne**

Cette formation répond à une finalité qui est totalement différente de celle du modèle français mais qui suscite à l'heure actuelle des débats encore plus aigus.

La finalité de la formation allemande, dont nous avons exposé les modalités, est en effet de former un juriste complet sur la base d'un modèle unique (le juge) et d'une méthodologie scientifique uniforme, ce qui génère une absence quasi totale de spécialisation professionnelle et juridique.

Cette formation très coûteuse (l'étudiant a un statut de fonctionnaire pendant plusieurs semestres) est l'objet de nombreuses critiques qui lui reprochent surtout d'ignorer les réalités de la profession d'avocat et ses mutations récentes. En effet, au terme de

son cursus, le *Volljurist* qui désire devenir avocat ne possède aucune connaissance concrète liée à l'exercice de cette profession et encore moins les connaissances théoriques permettant une spécialisation rapide dans un domaine.

Ce système, malgré les inconvénients liés essentiellement à son ancienneté, présente l'intérêt de maintenir une communication plus aisée entre les différents professionnels du Droit ayant tous suivi le même cursus.

## **II- L'apprentissage au sein des cabinets**

Cette partie de notre recherche a été menée tant dans son aspect quantitatif que dans son aspect qualitatif pour tenter de saisir quels sont les mécanismes d'acquisition du savoir mis en place au sein des cabinets au profit des collaborateurs et quel est le statut exact de ces collaborateurs au cours de leurs deux années d'inscription au petit tableau.

L'année au CRFPA est considérée par tous les acteurs en présence comme une étape, une préparation à la réelle entrée dans la profession constituée par l'exercice au quotidien de tâches très diversifiées par le jeune avocat inscrit au tableau du stage. Cette période du stage est vécue comme la période primordiale aussi bien par les jeunes avocats que par les maîtres de stage.

L'enquête qualitative nous a bien montré que, quelle que soit la stratégie adoptée tant par les décideurs que par les jeunes avocats, ils ont tous la certitude que la profession d'avocat s'apprend essentiellement et presque exclusivement par la pratique.

Ce sentiment explique en grande partie le jugement sévère porté sur certains enseignements dispensés par le CRFPA et en particulier sur les deux cent heures de formation unanimement critiquées. Il est vrai que les possibilités de choix des CRFPA restent limitées puisque ceux-ci sont bridés tant par l'exigence d'un enseignement théorique voulue par les textes que par les exigences financières posées par la profession.

Les projets de réforme de l'entrée dans la profession actuellement en discussion ne seront satisfaisants que s'ils s'accompagnent d'une profonde réflexion sur la profession elle-même.

Nos enquêtes nous ont en effet permis de constater que de nombreux avocats, surtout parmi les plus jeunes, n'ont aucun contact avec les autorités ordinales. De même, et de manière caractéristique, l'ordre des avocats de Strasbourg n'a aucune image exacte de la profession telle qu'elle s'exerce aujourd'hui dans cette ville. Cette ignorance de la profession sur elle-même est d'autant plus inquiétante qu'elle se maintient alors même que celle-ci subit de très profondes mutations, comme nous l'avons précisé en introduction.

La fusion de 1990, l'évolution de la réglementation communautaire ou encore le salariat sont autant de points essentiels qui n'ont presque jamais été évoqués par nos interlocuteurs. De fait, une réflexion sur la formation a été engagée mais sans que l'on sache exactement quelle est la profession que vont exercer les personnes formées.

Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le caractère libéral et individuel de cette profession. Nos enquêtes, aussi bien dans leur aspect qualitatif que quantitatif, nous montrent à quel point la réalité de l'entrée dans la profession est vécue différemment par chacun selon sa position et son parcours. Ainsi, de très nombreux maîtres de stage restent attachés à l'apprentissage de la profession en cabinet tel qu'ils l'ont connu eux-mêmes avant la création des CRFPA.

D'autre part, les motivations et les stratégies des jeunes avocats sont, elles aussi, annonciatrices de mutations dont il n'est pas encore tenu compte par les avocats plus âgés. Les jeunes avocats ont majoritairement des cursus universitaires plus spécialisés, ils entrent dans la profession plus tardivement et comptent beaucoup de femmes dans leurs rangs.

La collaboration des jeunes avocats au sein des cabinets est, comme nous l'avons déjà souligné, l'étape essentielle de l'entrée dans la profession. Les jeunes collaborateurs y apprennent peu à peu les pratiques professionnelles nécessaires tant à la rédaction des actes qu'aux pratiques judiciaires ou qu'aux contacts avec les clients. Durant cette période, l'impétrant est épaulé par son maître de stage mais aussi par les autres membres du cabinet. Il prend peu à peu son autonomie. Pour les maîtres de stage, les jeunes collaborateurs représentent souvent une aide non négligeable par leur disponibilité ou leur spécialisation qui contre balance leur manque d'expérience.

On peut constater que l'entrée dans la profession au sein d'un cabinet semble rencontrer un très large consensus de la part aussi bien des décideurs, qui y voient un moyen de recruter de futurs collaborateurs qu'ils pourront former à leurs méthodes de travail, que des jeunes avocats qui y trouvent une opportunité pour apprendre tout en étant guidés dans les méandres de leur nouvelle profession.

### **A- Etude quantitative du Barreau de Strasbourg**

Cette étude a été menée aussi bien sur l'ensemble du barreau que plus spécifiquement sur les avocats ayant prêté serment depuis 1992 et ceci en tenant compte du statut du collaborateur dans les textes.

On peut souligner certains points au terme de cette recherche. Trois caractéristiques se dessinent que nous avons déjà évoquées plus haut: L'âge à l'entrée dans la profession s'élève du fait de la difficulté de l'examen d'entrée au CRFPA, les jeunes avocats ne sont pas très mobiles, l'écrasante majorité restant à Strasbourg après le CAPA, enfin, la profession se féminise de manière très sensible.

En ce qui concerne les jeunes avocats, trois constantes apparaissent dans les entretiens que nous avons pu mener: la rémunération ne semble pas être le principal critère pour les choix qu'ils effectuent au niveau du stage, ils sont satisfaits du suivi et de l'encadrement dont ils bénéficient au sein de leur cabinet respectif, par contre, ils formulent tous des critiques à propos des deux cents heures de formation qu'ils doivent effectuer durant leurs deux ans de stage.

Cette enquête qualitative nous a aussi permis de dégager quatre stratégies diversifiées d'entrée dans la profession.

Pour les uns, il s'agit avant tout d'intégrer un grand cabinet d'avocats pour y faire carrière. S'ils veulent passer à un autre statut (associé, individuel), leur seul choix est de partir.

Pour d'autres, leur but est de choisir un cabinet leur permettant de développer une clientèle personnelle pour s'installer rapidement à leur propre compte. Ils s'identifient assez clairement à une identité de profession libérale traditionnelle.

Un autre groupe est constitué par des avocats plus indécis quant à leurs projets professionnels et qui choisissent plus le cabinet en fonction de l'ambiance que de leur carrière et de la possibilité d'y rester. On peut supposer qu'il s'agit d'avocats par défaut qui n'ont pas vraiment choisi cette profession et qui y sont entrés au gré des circonstances et des examens réussis. Leur identité professionnelle reste floue, ce qui n'exclut pas qu'il aient des compétences réelles et soient de bons avocats par ailleurs.

Enfin, un dernier groupe est composé par des avocats, essentiellement des femmes, qui sont dans des cabinets importants, qui n'y restent pas parce qu'ils s'y sentent mal à l'aise, la politique de ces cabinets ne leur permettant pas d'y faire une carrière intéressante. Il s'agit sans doute essentiellement de stagiaires dont on utilise les compétences à un coût minimum durant leur stage ou les premières années de collaboration avant qu'ils ne comprennent qu'il n'y a véritablement pas de place pour eux au sein du cabinet.

Ces résultats quantitatifs ont été en bonne partie confirmés par les résultats de la partie qualitative de notre recherche.

### **B- Etude monographique de cabinets d'avocats strasbourgeois**

Cette étude a été réalisée par le biais d'entretiens avec les avocats ( 26 au total) travaillant au sein d'un panel représentatif de six cabinets strasbourgeois.

Il faut tout d'abord noter qu'en ce qui concerne les modalités de recrutement, la plupart des jeunes collaborateurs interrogés sont entrés dans des cabinets où ils ont eu l'occasion de faire des stages soit avant, soit pendant le CRFPA. L'intuitu personae dont est fortement empreinte la profession permet d'expliquer ce phénomène. On ne peut pas véritablement parler de stratégie des jeunes avocats qui cherchent un stage après l'obtention du CAPA, la plupart admettant avoir accepté la première proposition sérieuse qui leur a été faite.

Les tâches confiées au collaborateur sont d'une complexité et d'une importance croissante au fur et à mesure que celui avance dans son stage.

Globalement les stagiaires sont appelés à devenir des collaborateurs puis des associés pour la plupart des cabinets de l'échantillon et constituent d'ailleurs l'essentiel des futurs collaborateurs et associés, ce qui souligne encore une fois la faible mobilité des avocats strasbourgeois, mais cette fois entre cabinets.

Cette étude qualitative nous a aussi permis de souligner qu'aucun des acteurs interrogés n'était satisfait de la formation dispensée par le CRFPA durant les deux années de stage.

### **C- L'apprentissage au sein des cabinets allemands**

Cette partie de notre enquête a essentiellement porté, à l'aide d'entretiens avec des avocats allemands et d'un corpus documentaire, sur les modalités de choix des cinq stages ( d'une durée totale de 24 mois) de la période du *Referendariat*, ainsi que sur l'entrée des jeunes avocats dans la profession en Allemagne.

*Le Referendariat* ne peut pas être mis directement en parallèle avec la période de deux ans de stage existant en France. Ces cinq stages donnent au référendaire une vision plus diversifiée des professions juridiques mais en contrepartie ils se résument parfois à l'accomplissement de tâches peu valorisantes et le manque de disponibilité des maîtres de stage est souvent regretté. Pour la plupart des avocats allemands interrogés, la formation dans leur pays est trop longue.

L'entrée dans la profession des jeunes avocats se fait, en Allemagne, plus tardivement et dans des conditions beaucoup plus difficiles qu'en France du fait de la conjugaison de l'absence de garantie d'un minimum de rémunération au débutant et de la saturation du marché. Cette situation provoque des abus de la part des cabinets qui nous ont été rapportés par plusieurs de nos interlocuteurs. On peut penser que la récente alternance politique en Allemagne va relancer le débat sur la réforme jugée par tous nécessaire, de la formation et de l'entrée des jeunes avocats dans la profession.

En guise de conclusion, nous voudrions souligner que les interrogations qui traversent l'ensemble de la profession en matière de formation, de régulation des flux, de communications entre les sous-ensembles professionnels regroupés par des réformes successives, d'ouverture sur l'espace international et d'abord européen, reflètent assez largement les mutations de la société globale (croissance du nombre des étudiants et augmentation du niveau des qualifications, identités au travail, mondialisation et construction européenne) et qu'en cela, les avocats ne se distinguent pas d'autres professions libérales ou de

haut niveau, mais simplement les préoccupations qui les concernent conservent un caractère spécifique à l'intérieur de cette globalité. L'étude comparée franco-allemande, par delà les limitations qu'elle puisse comporter, nous semble montrer qu'il n'y a pas de modèle idéal et que l'évolution d'une profession doit prendre en compte tout à la fois les réalités propres au cadre national et le besoin d'une certaine harmonisation dans un espace élargi. Sur toutes ces questions, les évolutions devront être marquées par une vision globale et une concertation avec les acteurs sans lesquelles elles risquent de rencontrer des blocages et d'engendrer des effets pervers.

## **SOMMAIRE**

Introduction générale

### **Première partie - La formation de l'avocat**

Introduction

I- L'examen d'entrée au CRFPA

- A- Étude statistique
- B- L'examen lui-même
- C- Examen ou concours

II - Le CRFP et les élèves avocats

- A- L'organisation administrative de la formation
- B- La formation dispensée au sein des CRFPA
- C- Le budget
- D- Le budget

III- La formation de l'avocat en Allemagne

- A- La formation du juriste
- B- Finalité et remise en cause de la formation pour l'avocat

Conclusion

### **Deuxième partie - L'apprentissage au sein des cabinets**

Introduction

I- Étude quantitative du barreau strasbourgeois

- A- Étude statistique des avocats de Strasbourg
- B- Le statut du collaborateur dans les textes
- C- Enquête quantitative des avocats ayant prêté serment depuis 1992

II- Étude monographique de cabinets d'avocats strasbourgeois

- A- Présentation des cabinets
- B- Profils des avocats interrogés
- C- Profils et modalités de recrutement
- D- L'exercice professionnel
- E- Formation et transmission de savoir

III- L'apprentissage au sein des cabinets allemands

- A- Remarques sur la préparation au premier examen d'État en droit
- B- Les premiers apprentissages en milieu professionnel: le Referendariat
- C- L'entrée des jeunes avocats allemands dans la profession

Conclusion

Conclusion générale

Bibliographie